COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 juillet 2007 (convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA Régis, M. CAZABONNE Alain, FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FREYGEFOND Ludovic, M. FERILLOT Michel. M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUPPÉ Alain, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, M. MANGON Jacques, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

- M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)
- M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
- M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)
- M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
- M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
- M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)
- M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
- M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis
- M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)
- M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)
- Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
- M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)

- M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
- M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
- M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
- M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
- M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
- M. LOTHAIRE Pierre à M. SIMON Patrick
- M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
- M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
- M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
- M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
- Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
- M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 13 juillet 2007

DIRECTION GENERALE Mission Tramway

N° 2007/0504

Marchés publics - Construction du tramway - Modification des statuts de la société GUINTOLI - Avenants - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la construction du tramway, plusieurs marchés ont été attribués à la société GUINTOLI pour la réalisation des travaux d'infrastructures des extensions de notre réseau, en tant que mandataire ou cotraitant. Or, le groupement GUINTOLI a fait évoluer son organisation en structurant ses principales activités historiques en filiales dont elle détiendra 100 % du capital : la première est GUINTOLI et ne concerne que les activités de terrassement, la deuxième est NGE GENIE CIVIL et ne concerne que les activités de Génie Civil.

Les assemblés générales extraordinaires au 31 octobre 2006 ont acté ces transformations, l'apport d'actif et de passif afférents aux deux activités et le transfert du personnel, de l'activité, du matériel et l'ensemble des engagements et marchés et ce à compter du 1^{er} novembre 2006.

Aussi, nous devons aujourd'hui acter ces transferts par des avenants aux marchés suivants :

- ► INFRA 202 marché nº05 124 U réalisation des tra vaux d'infrastructures pour la section Cenon/Floirac dont le titulaire est le groupement d'opérateurs économiques CMR/STR/GUINTOLI;
- ▶ INFRA 203 marché nº6 181 U réalisation des tra vaux d'infrastructures pour la section Lormont/Bassens/Carbon-Blanc dont le titulaire est le groupement d'opérateurs économiques GUINTOLI/EHTP/CMR/STR.

A ce titre, l'ensemble des droits et obligations de la société GUINTOLI SAS résultant de ces marchés est repris dans leur intégralité par la société GUINTOLI SA.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du code général des collectivités territoriales, les projets d'avenants sont à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner ces avenants et autoriser Monsieur le Président :

- à signer les avenants aux marchés n°05 124 U et 0 6 181 U pour acter les transformations ci-dessus décrites en faveur de la société GUINTOLI SA;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme, le Vice -Président,

M. VINCENT FELTESSE

?